



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Reçu le	03.11.17
Nom	Visa
Cherix	
Camuglia	vc
Baur	CB
Perrudet	
Cattano	Uclta
Vu séance du	

Séance du 5 octobre 2017

Présidence : M. Nicola Cassetta

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal N° 7/2017 du 17.07.2017 relatif à l'adjonction d'un article N° 36bis au règlement de police communal sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de vie.
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le préavis N° 7/2017, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2017.

Le Président

Nicola Cassetta



La Secrétaire

A. Cochard
Anita Cochard